

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{er} MAI 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1^{er} mai 2006, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers, André Desrochers, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Gilles Robert, Denis Prescott, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le Maire, François Benjamin.

La secrétaire-trésorière est présente.

Monsieur Guy Corriveau est absent à l'ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 127-05-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 128-05-2006 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 3 avril 2006 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

- 129-05-2006 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à avril 2006.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION D'APPUI À LA TABLE DES FEMMES LANAUDIÈRE

- 130-05-2006 Lettre de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière mentionnant que lors de leur séance du conseil d'administration ils ont assisté à une présentation de la Table des groupes de femmes Lanaudière portant sur la Charte mondiale des femmes. Le but de cette présentation visait à obtenir une prise de position de la CRÉ au regard de cette Charte qui propose, entre autres, des revendications pour un monde meilleur basé sur l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix de toutes et de tous. Dans un esprit de solidarité, les membres de la CRÉ ont résolu d'appuyer les valeurs portées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. La CRÉ invite chaque municipalité de la région à poser le même geste en adoptant une résolution d'appui afin d'encourager la démarche des femmes. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville appuie la démarche de la Table des groupes de femmes Lanaudière visant la Charte mondiale des femmes ;

QUE la Municipalité de Mandeville achemine sa résolution à la Table des groupes de femmes de Lanaudière afin d'encourager leur démarche.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE BERTHIERVILLE

- 131-05-2006 Demande d'appui de la Ville de Berthierville relative à l'opposition au projet de halte autoroutière à la hauteur de Maskinongé. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville accorde son appui à la Ville de Berthierville dans son opposition au projet de halte autoroutière à la hauteur de Maskinongé.

LETTRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

132-05-2006 Demande d'adhésion comme membre régulier pour l'an 2006-2007 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière. Le montant de l'adhésion est de 100\$. Cette agence est chargée de l'application du programme d'aide de mise en valeur des forêts privées dans notre région permettant ainsi aux propriétaires forestiers de notre localité de bénéficier de subvention pour l'aménagement de leur forêt. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adhère comme membre régulier 2006-2007 à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour un montant de 100\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LETTRE DE FÉLICITATIONS À JOCELYN ST-MARTIN

Lettre de félicitations et de remerciement du directeur des incendies de la MRC de D'Autray, monsieur Daniel Brazeau, adressée à monsieur Jocelyn St-Martin, pompier volontaire de Mandeville, pour le travail effectué lors de son intervention suite à l'incendie du 23 mars dernier, au 324, rue Desjardins à Mandeville. Monsieur Brazeau mentionne que c'est lors d'un événement semblable que l'on peut apprécier les compétences et le professionnalisme. Il dit être très fier de travailler avec des professionnels.

EXPERTISE TECHNIQUE POUR LE CHEMIN DE LA BRANCHE À GAUCHE

133-05-2006 **ATTENDU QU'**il s'est produit de l'érosion sur le chemin de la Branche à Gauche ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mandeville a du faire appel au ministère de la Sécurité civile du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville adresse au ministère de la Sécurité civile, une demande pour une expertise technique pour le chemin de la Branche à Gauche, suite aux mouvements de sol survenus le 23 avril 2006.

VOIRIE ET TRANSPORT

Monsieur Guy Corriveau arrive à l'assemblée et prend sa place à la table du conseil à 19h37.

RÈGLEMENT #337-2006

134-05-2006 Règlement ayant pour objet de décréter la fermeture et l'abolition d'un ancien chemin.

ATTENDU QU'un chemin est situé sur une partie du lot 359, paroisse cadastrale de Saint-Didace ;

ATTENDU QUE ce chemin désaffecté n'est plus utilisé pour la circulation routière;

ATTENDU QU'il s'avère que la municipalité désire décréter la fermeture et l'abolition du tracé de ce chemin situé sur cette partie de lot 359, paroisse cadastrale de Saint-Didace ;

ATTENDU QUE la fermeture et l'abolition de ce chemin ne cause aucun préjudice à qui que ce soit ;

ATTENDU les dispositions de l'article 797 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à une séance du conseil de la Municipalité de Mandeville, tenue le 3 avril 2006.

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 337-2006 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

Il est par le présent règlement, décrété la fermeture à la circulation et l'abolition comme chemin public ouvert à la circulation, le chemin situé sur la partie de lot 359, paroisse cadastrale de Saint-Didace, connu et désigné comme étant :

- Partie sans désignation cadastrale étant un ancien chemin montré à l'originnaire.

Le tout tel que montré sur la carte cadastrale et topographique.

Article 3

Le fonds de terrain tel que décrit à l'article 2 du présent règlement sera cédé à Maria C. Morais, sur toute la longueur de son terrain. Madame Morais est propriétaire de ce terrain adjacent à cette partie de chemin au Lac Long.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Maire

sec.-très. et d.g.

135-05-2006

RÈGLEMENT NO. 211-2006 RELATIF À DONNER DES NOMS DE RUES

RÈGLEMENT NO.211-2006

Règlement amendant le règlement #211, règlement relatif à donner des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du code municipal, le conseil est autorisé à donner par règlement, des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité (L.R.Q. Chapitre C-21.1, article 631.5).

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 3 avril 2006.

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué, par le conseil municipal de Mandeville et,

Sur proposition de M. Guy Corriveau

Appuyée par M. Gilles Robert

Et résolu à l'unanimité des conseillers que :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement #211 est modifié en ajoutant ce qui suit :

ARTICLE 3

Le nom apparaissant sur la liste suivante sera désormais le nom officiel de la voie de circulation qui y apparaît :

Odonyme retenu

Chemin Natur « Eau »

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

maire

sec.-très. et d.g.

Avis de motion donné le 3 avril 2006.
Règlement adopté le 1^{er} mai 2006.
Avis de publication affiché le 2 mai 2006.

SOUSSION POUR LE DÉBROUSSAILLEMENT DES BORDURES DE ROUTES

- 136-05-2006 Soumission de François Bergeron pour le débroussaillage des bordures de routes de la municipalité dont le montant est de 48\$ l'heure. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde le contrat de débroussaillage des bordures de routes à François Bergeron pour le prix soumissionné.

LETTRE DE LA TABLE QUÉBÉCOISE SUR L'HERBE À POUX

- 137-05-2006 Lettre de la Table québécoise sur l'herbe à poux afin que la Municipalité de Mandeville identifie un responsable du dossier herbe à poux qui verra à la planification et à la coordination des actions. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Robert Pépin, directeur des travaux publics, comme personne responsable dans ce dossier.

RÉCEPTION DU RÈGLEMENT #205-2006-1 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Réception du règlement #205-2006-1 de la Municipalité de Saint-Didace relatif à la circulation des véhicules lourds sur différents chemins de leur municipalité, dont le chemin de Mandeville.

LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Lettre du ministère des Transports du Québec nous mentionnant qu'ils ont pris en considération notre résolution #90-03-2006 relative à la demande du comité des citoyens de Brandon d'asphalter les accotements du chemin Lafrenière dans le contrat prévu cet été. Selon leurs vérifications, les accotements sont assez larges pour assurer un transport cyclable. Ils seront donc asphaltés sur une largeur de 1,75 mètre, de la route 347 à la 50^e Avenue, soit une longueur de 3,2 kilomètres.

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE

Lettre de l'Association des propriétaires du Lac Sainte-Rose afin de porter à notre attention certains endroits dangereux sur le chemin nord du lac. Ils mentionnent qu'il est impératif de corriger le chemin aux deux endroits mentionnés dans la lettre et ce, dans les plus brefs délais, avant qu'un accident regrettable ne survienne.

LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (Pont P-01101 Ancien chemin du Lac Ste-Rose)

Lettre du ministère des Transports afin de nous mentionner que le pont P-01101 sur l'Ancien chemin du Lac Ste-Rose a fait l'objet d'une évaluation théorique de capacité conformément à la procédure en vigueur au ministère des Transports. Selon les résultats de cette évaluation, ce pont peut supporter la circulation des charges régies par la réglementation routière mais non celle des camions en

surcharge. Ils nous recommandent de procéder immédiatement à la mise en place de panneaux de limitation de poids aux charges légales P-195, de manière à limiter le passage des véhicules aux charges décrites plus haut. Lorsque nous aurons procédé à cette modification, ils demandent de les informer. Ils nous rappellent qu'une restriction de charge sur un pont doit être supportée par un règlement municipal qui doit être approuvé par le ministère des Transports pour être applicable, ils nous invitent à soumettre pour approbation, ledit règlement lorsqu'il sera adopté. Ils mentionnent que le remplacement du platelage de bois du tablier permettrait d'éliminer l'affichage.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Gagnon qu'il entend proposer, à une séance ultérieure, la présentation d'un règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur le pont P-01101. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du Conseil municipal.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR CONTRAT DE NEIGE ET SABLAGE

138-05-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des soumissions publiques pour l'entretien d'hiver de leurs chemins municipaux par la voie des journaux. Les soumissions sont demandées pour l'hiver 2006/2007 et/ou pour les cinq hivers 2006/2011.

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL

139-05-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville embauche un employé à temps partiel pour une période de 30 semaines. Le salaire horaire est établi selon la grille des salaires.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO.5 DE BERNARD MALO INC.

140-05-2006 Suite à la recommandation des ingénieurs de Comtois Poupert, il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise le paiement du décompte no.5 de l'entrepreneur Bernard Malo inc. au montant de 44 733.42\$ incluant les taxes. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt no. 317-2001.

RÉALISATION COMPLÈTE DU RÈGLEMENT #250-96 À COÛT MOINDRE

141-05-2006 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Mandeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no.250-96 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 244 106\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 90 894\$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no.250-96 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no.250-96 soit réduit de 90 894\$ à 244 106\$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

PAIEMENT DE LA FACTURE DE COMTOIS POUPART

142-05-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de Comtois Poupert, ing., pour honoraires professionnels relatifs à l'eau potable, au montant de 6 584.85\$ incluant les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (DOSSIER RICHARD GARIEPY ET GUYLAINE BEAUSOLEIL)

143-05-2006 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Gariépy et madame Guylaine Beausoleil, concernant l'autorisation du lotissement du lot P.93Q. Le lotissement demandé ne rencontre pas les normes exigées par le règlement de lotissement no. 193, article 4.2.

ATTENDU QUE monsieur Richard Gariépy et madame Guylaine Beausoleil sont propriétaires des deux parties de lot 93Q situées sur la rue Pontbriand Nord et faisant partie de la Municipalité de Mandeville;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise en l'autorisation du lotissement des parties de lot 93Q afin de créer les lots 93Q-2 et 93Q-3 au cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon;

ATTENDU QUE l'acceptation de ladite dérogation n'a aucun impact négatif sur l'environnement ou ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants et qu'elle ne touche pas au zonage;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation va permettre régulariser la construction du garage déjà existant;

VU LES CIRCONSTANCES, il est proposé par Raymond Bourdelais, appuyée par Kenneth Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres du C.C.U. que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Gariépy et madame Guylaine Beausoleil en autant que ceux-ci paient les frais de publication.

Sur une proposition de M. Guy Corriveau
Appuyée par M. Sylvain Gagnon
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Gariépy et madame Guylaine Beausoleil, telle que lue par les membres du conseil.

LETTRE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

144-05-2006 Demande du comité des citoyens du lac Mandeville afin d'obtenir le prêt de la salle municipale et le terrain adjacent afin de leur permettre la distribution d'arbres fournis par le ministère des Ressources naturelles le samedi 20 mai 2006. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité leur prête la salle et le terrain pour cette activité.

SECONDE LETTRE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

145-05-2006 Seconde lettre du comité des citoyens du Lac Mandeville relative à l'avis de motion déposé lors de l'assemblée du conseil le 7 février dernier. Le comité administratif du comité nous avise qu'il n'a pas reçu de ses membres le mandat de contribuer financièrement à la réalisation d'une étude de faisabilité afin de restaurer le lac Mandeville. Ils demandent donc d'annuler cet avis de motion qui les empêche de prendre des décisions éclairées pour assurer la bonne marche du comité. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Mandeville annule son avis de motion relative au règlement d'emprunt pour les travaux du lac Mandeville.

LOISIRS ET CULTURE

LETTRE DU CLUB OPTIMISTE MANDEVILLE INC.

- 146-05-2006 Lettre du Club optimiste Mandeville inc. dont l'objet est une demande de gratuité pour la salle municipale à l'occasion de leur « Soirée des roses » en hommage aux mamans, qui se tiendra le 13 mai prochain. Comme cet événement sera une levée de fonds importants pour leur club, ils doivent couper dans les dépenses. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville prête la salle gratuitement à cet organisme pour leur événement.

LETTRE DE LA ZEC DES NYMPHES

- 147-05-2006 Lettre de la Zec des Nymphes afin de demander l'appui financier de la Municipalité car en tant qu'organisme oeuvrant sur le territoire de notre municipalité, ils considèrent qu'il serait important qu'ils reçoivent un appui tout en nous informant des projets et réalisations qu'ils entendent faire. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Mandeville accordent leur appui à la Zec des Nymphes dans le cadre de leur projet Volet II.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION SIMB@ EN PROLONGEMENT DE LA CONVENTION INITIALE

- 148-05-2006 Lettre du C.R.S.B.P. afin de nous mentionner que la convention d'utilisation fait suite à la convention de subvention dans le cadre du programme Simb@ qui avait une durée de 60 mois. La présente entente fixe les conditions qui permettent à la municipalité de continuer à bénéficier de l'utilisation de Simb@ pour la gestion des opérations de sa bibliothèque publique et pour les services de bibliothèque aux abonnés à partir de leur domicile. Ils nous demandent donc de compléter les documents. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle cette convention et que monsieur le maire et /ou la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite convention.

LETTRE DE LA LIGUE DE BALLE « LES VIEUX SCHNOCKS DE MANDEVILLE »

- 149-05-2006 Lettre de la ligue de balles « Les Vieux Schnocks de Mandeville » pour réserver le terrain de balles pour ses joutes qui auront lieu les mardis soirs du mois de mai à septembre 2006. À cela s'ajoutera les fins de semaine de tournois qui auront lieu les 7, 8 et 9 juillet, les 4, 5 et 6 août ainsi que les 26 et 27 août prochains. Ils aimeraient réserver la salle municipale afin d'inaugurer la saison avec les membres de la ligue le 29 avril prochain. Ils auraient aussi besoin de la salle le 9 septembre 2006 pour clôturer la saison de la ligue. Une demande est aussi faite pour trois douzaines de balles et de la chaux pour ligner le terrain. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise la ligue de balle à utiliser le terrain de balle pour les dates mentionnées ainsi que la salle pour leurs soirées. **Il est aussi résolu** que la municipalité leur achète trois douzaines de balles ainsi de la chaux pour le lignage du terrain.

AUTORISATION POUR LA FÊTE NATIONALE

- 150-05-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise monsieur le conseiller Jacques Martial à organiser la Fête nationale des québécoises et québécois le 23 juin 2006 au terrain de jeux et qu'il soit autorisé à signer les documents relatifs à cette fête. Un montant de 6 500\$ sera accordé pour la Fête nationale.

LETTRE DU CLUB DE PÉTANQUE « LES BÉLIERS DE MANDEVILLE »

Lettre du président du Club de pétanque « Les Béliers de Mandeville » afin de nous mentionner qu'il est heureux de participer comme volontaire pour le projet de développement collectif tel que celui du Parc des Chutes.

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU CHEMIN DES
CASCADES DE MANDEVILLE

Lettre de l'Association des membres du chemin des Cascades de Mandeville afin de nous faire parvenir la liste des bénévoles de leur association prêts à fournir de leur temps pour les travaux au Parc des Chutes du Calvaire. Ils remercient aussi tous les membres du conseil municipal pour avoir rapidement organiser une rencontre d'informations pour les résidents du Chemin des Cascades et du Chemin des Chutes.

DEMANDE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

151-05-2006 Lettre de madame Claire Majeau, bénévole à la bibliothèque, afin de parfaire ses connaissances avec le cours Mutilis, lequel sera donné en mai 2006. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette bénévole à assister à ce cours.

LETTRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BERMON

Dans le cadre du programme Agir Autrement, le comité de lecture de l'école secondaire Bermon invite le conseil municipal au premier salon des Auteurs de Bermon qui se tiendra le vendredi 5 mai 2006. Cependant, un tel événement culturel implique du milieu une aide financière. C'est pour cette raison qu'ils demandent aux municipalités liées à leur école, une participation financière de 350\$ chacune.

LETTRE DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE ST-CHARLES-DE-
MANDEVILLE INC.

Lettre de l'Association Chasse & Pêche St-Charles-de-Mandeville inc. afin de nous mentionner qu'ils organisent un tournoi de pêche dans le cadre de la Semaine de la Municipalité. Ils aimeraient que ce tournoi soit une autre réussite donc, ils sollicitent une commandite de 300\$ pour ce tournoi qui se tiendra au Lac Hénault le 10 juin prochain. Ce dossier est à l'étude.

LETTRE DES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES

Lettre des Ateliers Éducatifs Les Petits Mousse afin de demander une aide financière pour le service qu'ils offrent et qui leur permettra de poursuivre leur mission auprès de ces enfants qui démontrent certaines difficultés d'apprentissage.

PROJET SÉCURITÉ NAUTIQUE

152-05-2006 **ATTENDU QUE** ce conseil appuie le projet de patrouille nautique sur le lac Maskinongé depuis les quatre dernières années ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités de Mandeville, de la Ville de Saint-Gabriel et de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon est essentielle pour la réalisation du projet ;

Par ces motifs,

Il est proposé par M. Jacques Martial
Appuyé par M. Gilles Robert

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville accepte d'assumer les coûts du matériel ainsi que les dépenses afférentes à la patrouille (carburant, entretien, réparation et entreposage de la motomarine) conditionnellement à l'acceptation du projet par les deux autres municipalités participantes et au partage des coûts par celles-ci.

QUE le montant alloué pour ce projet sera approximativement de 1,000\$.

INVITATION DU CONSEIL DE LA CULTURE DE LANAUDIÈRE

Invitation à une rencontre de la table sectorielle en patrimoine historique du Conseil de la Culture de Lanaudière qui se tiendra à Joliette le jeudi 4 mai prochain. La rencontre est gratuite.

AVIS DE CONVOCATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Avis de convocation de la Commission municipale du Québec concernant la demande pour fins d'exemption de toute taxe foncière présentée en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* de l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville. L'audience sera entendue à Montréal le mardi 2 mai prochain.

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE POUR MANDEVILLE 2000

- 153-05-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer le renouvellement de la police d'assurance pour Mandeville 2000 chez Jetté, Fréchette & associés inc. au montant de 923\$ incluant les taxes et frais d'honoraires.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DE KARATÉ

- 154-05-2006 Lettre de l'École de Karaté Shotokan Yvon Plante afin de demander à la municipalité d'accorder la subvention de 35% pour les enfants de Mandeville inscrits aux cours de karaté. Le montant des inscriptions est de 1650\$ et le montant subventionné est de 577.50\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une subvention de 35% pour les jeunes de la Municipalité.

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec relative à la Semaine de la Municipalité. Madame la ministre invite les élus municipaux à participer à cette Semaine et du Mérite municipal qui se déroulera du 4 au 10 juin 2006 sur le thème *Les citoyens au cœur de la fête!* Une nouveauté cette année : la Fête des voisins. Cet événement vise à rapprocher les personnes vivant dans un même milieu. Ainsi, les citoyens pourront organiser des fêtes dans leur voisinage tout en comptant sur l'appui de leur municipalité.

MÉRITE MUNICIPAL 2006

- 155-05-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville appuie la candidature de monsieur Denis Prescott pour ses vingt-cinq années en tant que conseiller municipal pour la Municipalité de Mandeville ainsi que pour sa collaboration et son implication dans les divers organismes de la municipalité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MASKI-COURONS BRANDON INC.

- 156-05-2006 Demande d'aide financière pour le Maski-Courons afin de réaliser la deuxième phase du projet. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville participe financièrement pour cette deuxième phase du projet pour un montant de 5 000\$. Cette subvention est conditionnelle à ce que la Municipalité de Mandeville soit mentionnée comme commanditaire majeure du Maski-Courons.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA 29^e ÉDITION DU MASKI-COURONS INTERNATIONAL

- 157-05-2006 Lettre du Maski-Courons afin de solliciter l'autorisation pour l'utilisation du réseau routier de la Municipalité de Mandeville pour la tenue de la 29^e édition du Maski-Courons International qui se tiendra le 13 août prochain. Il est important de noter que durant les compétitions la circulation automobile se fera sur une voie en sens inverse des coureurs. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de l'événement du Maski-Courons sur le territoire de la Municipalité de Mandeville ainsi que celle d'utiliser le réseau routier lors des courses le 13 août 2006. Copie de cette résolution sera envoyée à la Sûreté du Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

VARIA

LETTRE POUR LE PRÊT DU TERRAIN DE BALLE

158-05-2006 Lettre de madame Thérèse Roy afin de demander le terrain de balle. Les gens voudraient jouer à la balle les vendredis soirs amicalement Ils demandent la réservation du terrain de balle pour ses joutes qui auront lieu de mai à septembre 2006 de 20 h00 à 23h00. Par contre, on laisse la priorité aux tournois s'il y a lieu. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert et résolu à l'unanimité des conseillers de leur prêter le terrain de balle pour la période demandée.

À la période de questions, dépôt par les propriétaires du chemin des Chutes, des documents dont l'objet est l'objection pour le passage sur le Chemin des Chutes pour se rendre au futur « Parc des Chutes du Calvaire à Mandeville ».

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

159-05-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'avril 2006 telle que lue, les chèques du numéro 3679 au numéro 3761 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois d'avril 2006, ainsi que les comptes à payer du mois d'avril 2006, pour un montant de 179,839.49\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général, sauf celle payée à même le règlement d'emprunt #317-2001.

maire

sec.-très. et d.g.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général, sauf celle payée à même le règlement d'emprunt #317-2001. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

160-05-2006 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h12.

maire

secrétaire-trésorière et d.g.

Monsieur le maire demande une pensée pour le décès de Maurice Bibeau.